



Mesdames, Messieurs,

Nous nous réjouissons de vous accueillir à notre assemblée générale du

vendredi 3 juin 2022, à 10h00, au Technopôle, Sierre.

La journée se déroulera selon le programme suivant:

■ **Couvert du Foulon, Granges**

dès 08h30 Parking et bus navette

■ **Technopôle, Sierre**

09h00 Accueil, café, croissants

10h00 Séance administrative ou

Visite de la télévision régionale Canal 9 – **Technopôle à Sierre**

■ **Couvert du Foulon, Granges**

12h30 Apéritif

13h30 Banquet

Inscription

Jusqu'au 20 mai à l'aide du lien ou
du QR Code ci-dessous



www.ave-wbv.ch/ag



Invitation

Assemblée générale le 3 juin 2022

Informations pratiques

La qualité de membre donne droit, au total, à deux cartes de banquet gratuites en faveur du chef d'entreprise et de sa conjointe ou d'un proche collaborateur. **Des cartes de banquet supplémentaires**, destinées aux membres de votre famille ou à vos associés, peuvent être commandées au secrétariat au prix de CHF 100.— par personne. Le nom de ces personnes ainsi que leurs relations avec l'entreprise devront figurer lors de l'inscription, à défaut de quoi elles ne pourront pas être acceptées.

Parking et bus navette

Les véhicules devront être parqués directement au couvert. Un service de bus navette assurera le transport entre le couvert et le Technopôle.

Premier départ: 8h30 | dernier départ: 9h45
toutes les 15 minutes

Visite organisée

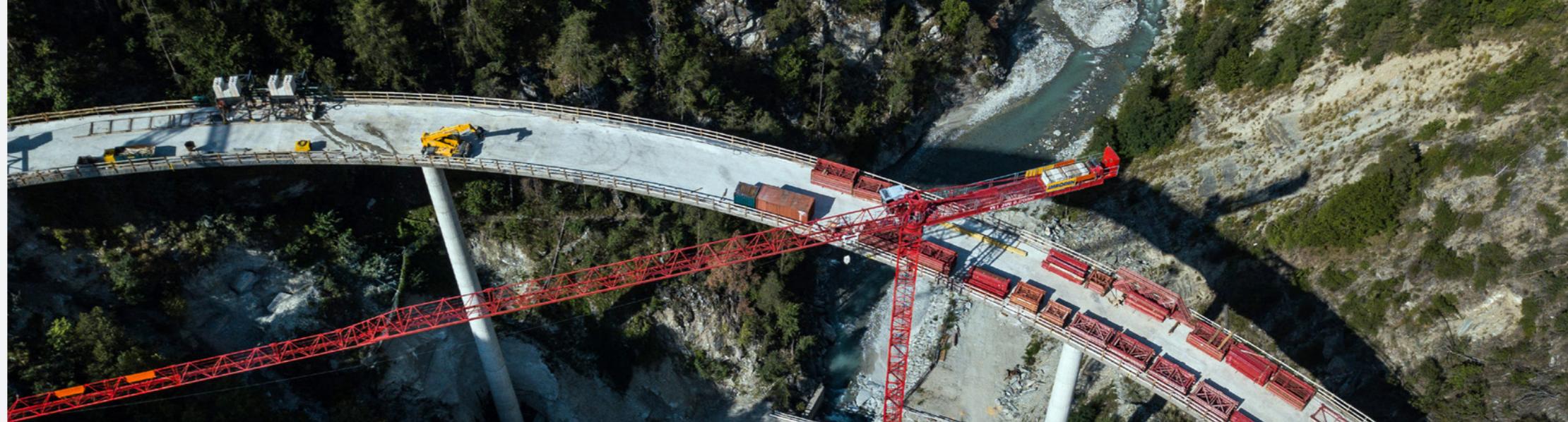
Les invités et accompagnants qui le souhaitent, pourront visiter les locaux de la télévision régionale Canal 9 et participer à la séance de rédaction du journal du soir.

Informations aux invités

Les invités bénéficient de deux cartes de banquet gratuites, dont une en faveur de leur conjoint.

Inscription

Jusqu'au vendredi 20 mai 2022 au plus tard, au moyen du lien ou du QR Code au dos.



Ordre du jour

- 1 Procès-verbal de l'assemblée générale d'automne du 6 octobre 2021
- 2 Rapport Présidentiel
- 3 Rapport de la Direction
- 4 Finances
 - Comptes annuels 2021
 - Rapport des vérificateurs et de l'Organe de contrôle
 - Décharge à l'administration et à la direction
 - Fixation de la finance d'entrée et de la cotisation annuelle 2023
- 5 Nomination de l'Organe de contrôle des comptes de l'exercice 2022
- 6 Élection complémentaire au Comité | Valais Central
- 7 Élection du Président

- 8 Approbation des nominations des délégués SSE
- 9 Nomination d'un membre d'honneur
- 10 Admissions | Démissions | Mutations
- 11 Divers

En vertu de l'art. 21 des Statuts, l'assemblée ne peut délibérer que sur des objets qui figurent à l'ordre du jour ou sur des propositions qui ont été soumises au Comité au moins 10 jours avant l'assemblée.

Comptes

Les comptes 2021 peuvent être consultés par les Membres au Secrétariat de l'AVE dès le 30 mai 2022 et seront publiés dans le rapport de gestion.